

N° 4909¹⁷

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2008-2009

PROPOSITION DE LOI

sur l'euthanasie et l'assistance au suicide

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(19.12.2008)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 18 décembre 2008 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel de la

**PROPOSITION DE LOI
sur l'euthanasie et l'assistance au suicide**

qui a été adoptée par la Chambre des députés dans sa séance du 18 décembre 2008 et dispensée du second vote constitutionnel;

Vu ladite proposition de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 13 juillet 2007 et 11 décembre 2007 et 7 octobre 2008 et 25 novembre 2008 et 9 décembre 2008;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser la proposition de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 19 décembre 2008.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Alain MEYER

